



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2007

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière, de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 14 mars 2017, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

- ✓ Règlement d'emprunt numéro 2007 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières d'une partie de certaines rues (programmation 2017) et autorisant un emprunt d'un million de dollars (1 000 000 \$) nécessaire à cette fin;

Le règlement numéro 2007 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 05 juillet 2017 et est entré en vigueur le même jour.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et 13h à 17h et le vendredi de 7h30 à 12h et sur le site Internet à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET DE L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT.

Me Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière, de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 14 juillet 2017 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie dans le journal « *Le Mirabel* » édition du 14 juillet 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quatorzième jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-sept.

Me Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca